Non opposition à déclaration

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement :

Travaux: Remplacement d'une buse par un pont cadre sur la commune de DIEFMATTEN 68 780.

Réf.: AIOT 0100030172

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement relatif à la mise en place d'un pont cadre en remplacement d'une buse sur le cours d'eau présent sur la ZAID de Diefmatten (68 780), pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 9 novembre 2023 suite au dépôt des compléments demandés, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de Diefmatten pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture du département du Haut-Rhin durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif par les tiers dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de justice administrative à compter de la date d'affichage en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Ce numéro AIOT vous sera nécessaire pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.